

## ATTESTATION

Valable pour la période du 25 novembre 2023 au 31 octobre 2024

Je soussigné, ROCHAS David, Gérant de la Sarl 2ABR Assurances, Agent Général des MMA dont le siège social est sis 14 boulevard Alexandre Oyon, 72000 LE MANS, certifie par la présente que :

**M. PETIT Arnaud**  
6 rue du Cimetière  
33590 VENSAC

a souscrit un contrat d'assurance Responsabilité Civile Professionnelle n° 149.012.962 le garantissant pour l'activité de : « **Moniteur de surf, dans la limite des prérogatives de son diplôme** ».

Garantie	Plafond de garantie	Franchise
<b>ASSURANCE RESPONSABILITE CIVILE</b>		
<b>A. Responsabilité civile avant livraison (ou durant l'exécution d'une prestation de service)</b>		
1) Tous dommages confondus.....	8 000 000 € (2)	
dont :		
a. Dommages corporels et immatériels consécutifs		
· Dommages corporels résultant de l'utilisation ou du déplacement d'un véhicule terrestre à moteur.....	Sans limitation de somme	Néant
· Dommages corporels et immatériels consécutifs causés à vos préposés et résultant de votre faute inexcusable.....	3 500 000 € (2)(1)	Néant
· Dommages corporels résultant d'une autre cause.....	8 000 000 € (2)	Néant
b. Dommages matériels et immatériels consécutifs.....	3 030 000 €	400 €
2) Vol ou escroquerie commis par vos préposés hors de votre établissement.....	66 400 €	76 €
3) Dommages subis par les biens confiés.....	427 000 €	400 €
Dommages subis par un véhicule confié par un client.....		800 €
4) Dommages immatériels non consécutifs.....	231 522 €	
<b>B. Responsabilité civile après livraison hors États Unis d'Amérique/Canada</b>		
1) Tous dommages confondus.....	6 070 000 € (1)	
dont :		
a. Dommages corporels et immatériels consécutifs à ceux-ci.....	6 070 000 €	Néant
b. Dommages matériels et immatériels consécutifs.....	3 030 000 €	
c. Dommages immatériels non consécutifs.....	231 522 € (1)	1 500 €
d. Frais de dépose et de repose des produits fournis.....		
Frais de retrait des produits livrés.....	427 000 €	
<b>RISQUE ENVIRONNEMENTAUX</b>		
<b>A. Responsabilité civile Atteintes à l'environnement accidentelle se produisant dans l'enceinte d'un établissement de l'assuré (3).....</b>		
dont frais d'urgence.....	569 000 € (1)	400 €
	56 900 €	400 €
<b>B. Préjudice écologique.....</b>		
	427 000 €	400 €
<b>C. Pertes pécuniaires environnementales, dont :</b>		
1) Responsabilité environnementale.....	427 000 € (1)	400 €
2) Frais de dépollution des sols et des eaux.....	142 000 €	400 €
3) Frais de dépollution des biens immobiliers et des biens mobiliers.....	142 000 €	400 €
<b>DEFENSE PENALE ET RECOURS SUITE A ACCIDENT</b>		
	37 900 €	Néant

(1) Ce montant constitue un maximum pour l'ensemble des sinistres d'une même année d'assurance.

(2) Ce montant n'est pas indexé

(3) En cas d'atteinte à l'environnement survenue du fait de la livraison d'un produit ou de l'exécution d'une prestation défectueuse (en dehors de l'établissement de l'assuré), les montants de garanties applicables sont ceux prévus aux titres « RC avant livraison » ou « RC après livraison ».

Cette assurance garantit l'assuré contre les conséquences pécuniaires de la responsabilité civile qui peut lui incomber en raison des dommages subis par autrui, y compris les personnes ayant la qualité d'assuré, ainsi que les dommages causés par les personnes remplissant les conditions légales pour enseigner les activités déclarées.

Cette garantie est réputée satisfaisante à l'obligation d'assurance prévue par la loi n° 84-610 du 16 juillet 1984 modifiée et le décret n° 93-392 du 18 mars 1993 modifié ainsi qu'à l'article L321-7 du code du sport.

La présente attestation n'implique qu'une présomption de garantie à la charge de l'assureur. Elle ne peut engager MMA en dehors des limites précisées par les clauses et conditions du contrat auxquelles elle se réfère.

Fait à Gap, le 24 novembre 2023

**AZZURO ASSURANCES**  
Agent Général MMA - Courtier pour les autres compagnies  
Siège : 6 rue Faure du Serre - 05000 GAP  
Tél. : 04 92 51 25 37 - Fax : 04 92 53 33 43  
LARAGNE : 04 92 60 01 37 - SERRES : 04 92 67 01 32  
BARDONNETTE : 04 52 81 33 38  
Sarl 2ABR - Siren 451424477 RCS Gap - N° ORIAS 07003334

La Compagnie du Sport  
6 rue Faure du Serre  
05000 GAP

### Renseignements

Votre conseiller : 04 92 51 89 10

info@lacompagniedusport.com

www.lacompagniedusport.com

### Pour déclarer un sinistre

Espace client Internet (24/7)

Sarl 2ABR Assurances - Capital de 220 000 €  
Siren 451 424 477 RCS Gap - APE 6622Z  
Responsabilité Civile Professionnelle - CGPA n°33617  
N° Orias : 07003334 - www.orias.fr

Soumis au contrôle de l'ACPR, 4 place de Budapest,  
CS 92459, 75436 Paris Cedex 09

Agent général MMA et Courtier en Assurances  
pour les autres compagnies

Pour toute réclamation :

Sarl 2ABR Assurances / Service Réclamations,  
6 rue Faure du Serre, 05000 GAP  
Tél. 04 92 51 35 07



Particuliers  
Professionnels  
Clubs  
Fédérations  
Organisateurs  
Tourisme